



## Règlement intérieur Accueil Cantine - Garderie

**A déposer en Mairie – rempli et signé avant le 30 juin 2024**

Mairie : 01 64 38 30 52 - Mail : [mairie-fontaineleport@wanadoo.fr](mailto:mairie-fontaineleport@wanadoo.fr)  
Cantine : 01 64 38 30 40 - Mail : [cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr](mailto:cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr)

**La cantine et la garderie sont des services facultatifs gérés par la commune dans l'intérêt des enfants et des familles.**

L'inscription annuelle se fait auprès du secrétariat de mairie de la commune.

**1° - Le dossier d'inscription à remettre en Mairie doit être complet et signé pour être enregistré**

- Photo de l'enfant de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille
- Photocopies des pages de vaccinations obligatoires du carnet de santé
- Photocopies du jugement de l'autorité parentale (*en cas de décision de justice concernant les parents*)
- Attestation de la CAF
- Attestation de l'assurance responsabilité civile en cours de validité
- L'inscription à la cantine et / ou à la garderie avec le planning complété et signé.
- Le règlement intérieur - rempli et signé
- P A I établi par le médecin (s'il y a lieu)
- Les vêtements de l'enfant doivent être marqués du nom de famille
- Demande d'autorisation de prélèvement SEPA

Merci d'envoyer un mail à : [cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr](mailto:cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr), afin de valider votre adresse mail.

**2° - Fonctionnement du service :**

Les élèves inscrits à la cantine et/ou à la garderie sont placés sous la surveillance du personnel communal et sous la responsabilité de la commune.

Les services fonctionnent les jours d'école,

- le matin à partir de 7h15 jusqu'au début des classes,
- durant la pause déjeuner
- et l'après-midi de la fin des classes jusqu'à 19h.

**3° - Validation du dossier :**

La commune se réserve le droit de ne pas valider le dossier d'inscription en cas d'impayés de la famille jusqu'à régularisation de la situation.

### CANTINE :

Toute modification d'inscription de votre enfant pour le repas doit se faire par écrit ou par mail, au plus tard le vendredi soir 18h semaine - 1 à [cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr](mailto:cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr)

### GARDERIE

Les enfants sont déposés par les parents ou personne habilitée en garderie du matin. Il n'y a pas de nécessité d'inscription au jour le jour pour votre enfant. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école à 16 h 30 par nos agents. La facturation sera faite en fonction de la présence. Les sorties se font toutes les 1/2 heures à partir de 17h30 (17h30 / 18h00 / 18h30 / 18h55)

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Réçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21.03.24

Des autorisations mentionnées sur  
ID : 077-217701887-20240319-202403-DE  
demande et avec une autorisation

Lorsque les enfants quittent la garderie le soir, ils sont confiés aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou exceptionnellement à une autre personne sur demande écrite des parents, datée et signée.

**Pour permettre la fermeture de l'accueil à 19h,  
il est impérativement demandé aux parents de se présenter avant 18h55.**

**Indemnités de retard :**

Au-delà de 19 h, (horaire de fermeture) chaque famille concernée se verra facturer 15 euros supplémentaires pour chaque enfant.

**3° - Suivi médical :**

La réglementation ne permet pas de donner des médicaments aux enfants, même avec ordonnance sauf mise en place d'un P.A.I. transmis en mairie.

**4° - Discipline :**

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel communal intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.

Les enfants doivent prendre soin du matériel collectif mis à disposition.

Toute dégradation ( locaux, matériel ..) imputable à un enfant, sera à la charge des parents.

La politesse et le comportement des enfants sont de rigueur. Les exclusions temporaires ou définitives pourront être prononcées par le Maire après convocation des parents.

**5° - Tarifs – facturation :**

1 repas :	4,70 €	
1 garderie :	3,70 €	goûter en garderie du soir inclus

Un **tarif dégressif** est appliqué aux familles ayant au moins 3 enfants inscrits à la cantine et à la garderie, à savoir :

1 repas :	4,10 €	
1 garderie :	3,50 €	goûter en garderie du soir inclus

**La facturation** est établie mensuellement sur la base du tarif applicable multiplié par le nombre de jours. Elle intervient environ un mois après le terme du mois considéré et peut être réglée par prélèvement automatique ou par TIPI.

Possibilité est donnée de régler directement par chèque à l'ordre du Trésor public à la Trésorerie de Melun.

**En cas d'absence pour maladie non signalée ou justifiée le jour J**, les repas seront facturés.

Un certificat médical est à fournir pour toute absence.

Lors des sorties scolaires, les pique-niques seront à la charge des parents, dans ce cas le repas ne sera pas facturé.

**En cas de grève d'au moins la moitié du personnel de cantine/garderie**, l'accueil ne sera pas assuré.

**ACCEPTATION DU REGLEMENT CANTINE - GARDERIE 2024 / 2025**

Je soussigné(e) M, Mme ..... Parent 1, Parent 2

Accepte(ent) dans son intégralité le règlement intérieur de la cantine et de la garderie ci-dessus et s'engage(ent) à le respecter tout au long de l'année scolaire.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »



# FICHE D'INSCRIPTION CANTINE / GARDERIE RENTRÉE 2024 - 2025

**A déposer en Mairie – rempli et signé avant le 30 juin 2024**

1 Rue Jean Moulin  
77590 Fontaine le Port

Tél : 01 64 38 30 40

[cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr](mailto:cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr)

**CLASSE :** .....

**NOM** de l'enfant : .....

**Prénom** de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Sexe : Masculin Féminin

**Joindre une photo de moins de 3 mois de l'enfant**

**Vaccinations :** Joindre une copie des feuillets de vaccinations **obligatoires** du carnet de santé de l'enfant

**Assurance :** Fournir attestation en cours de validité.

**Représentant légal :** ..... en qualité de : .....

**Adresse :** .....

**Tél :** ..... **Portable :** .....

**E MAIL :** .....

## PARENT 1

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Profession :** .....

**Adresse :** .....

**En activité :** oui non

**Lieu de travail :** .....

**Tél professionnel :** .....

**Portable :** .....

**Mail :** .....

## PARENT 2

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Profession :** .....

**Adresse :** .....

**En activité :** oui non

**Lieu de travail :** .....

**Tél professionnel :** .....

**Portable :** .....

**Mail :** .....

**INSCRIPTION CANTINE : sera validée à réception du dossier complet**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Cantine				

Toute modification relative à l'inscription annuelle devra être signalée au plus tard le vendredi soir 18h semaine moins 1, au service de cantine-garderie,

par mail : [cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr](mailto:cantine-garderie-fontaineleport@orange.fr)

**En cas d'absence pour maladie non signalée ou justifiée le jour J, les repas seront facturés**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21.03.2024

ID : 077-217701887-20240319-202403-DE



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Commune de FONTAINE-LE-PORT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de FONTAINE-LE-PORT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 40 ZZZ 85442E

### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Mairie de FONTAINE-LE-PORT

Adresse : 3, Rue du Général Roux

Code postal : 77590

Ville : FONTAINE-LE-PORT

Pays : FRANCE

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IBAN

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

BIC

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif   
Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de FONTAINE-LE-PORT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de FONTAINE-LE-PORT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

Référence
2024-03

Objet de la délibération
Règlement Intérieur et Tarifs Rentrée Périscolaire 2024/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
à la majorité
Pour : 11
Contre : 3
Abstention : 0

L' an 2024 et le 19 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

**Présents :** Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline, M. LALaurIE Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

**Absent excusé :** M. BELZIC Laurent

**Absent(s) ayant donné procuration :** Mme DAGORNE Jessica à Mme MOTHRE Béatrice, M. DORE Patrick à Mme HEUZE Maryline, Mme GUERET Corinne à Mme BARONI Nicole, Mme THOMAS Marie-Christine à M. LALaurIE Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme Sylvaine DUTERTRE

**Objet de la délibération :** Règlement Intérieur et Tarifs  
Rentrée Périscolaire 2024/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Melun  
Le : 21/03/2024

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2024

La commission Scolaire / Périscolaire dument convoquée (art 21 du RI - CM) s'est réunie le 26 février 2024 pour la mise à jour du règlement et des tarifs de cantine et de garderie pour la rentrée Périscolaire 2024 / 2025.

### Modifications du Règlement :

- Mise à jour des dates de rentrée 2024 /2025
- Ajout au Règlement Intérieur de la demande d'autorisation de prélèvement SEPA

- Il a été complété le point N° 3 sur le suivi médical indiquant / rappelant que la réglementation ne permet pas de donner des médicaments aux enfants même avec ordonnance sauf mise en place d'un PAI transmis en Mairie et signé des trois parties (médecin/parent(s)/collectivité,

Après 2 années sans augmentation du cout des repas et d'accueil en garderie et au vu des fortes augmentations subies tant sur le cout de l'énergie, des repas, des produits alimentaires et d'entretien, des fournitures de fonctionnement, du point d'indice et assurance des agents ...

Mme le Maire propose au vote :

Prix du repas de	4,50€	à	4.70€
Prix d'une garderie de	3.60€	à	3.70€

Le tarif dégressif applicable aux familles ayant au moins 3 enfants inscrits est proposé à :

Prix du repas de	3.90€	à	4.10€
Prix d'une garderie de	3.40€	à	3.50€

La fiche d'inscription au Pédibus a vu une mise à jour de l'année 2024/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 11 Pour et 3 Contre (Mme Heuzé Mrs Cédille et Doré)

DECIDE, l'adoption du Règlement Intérieur ainsi que les tarifs ci-dessus définis,

CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires

AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2024  
Le Maire  
Béatrice



P/O

F. LALAURIE